



## VOUS ETES TITULAIRE D'UNE AUTORISATION D'UTILISATION DE FREQUENCES, COMMENT PROCEDER A SON RENOUVELLEMENT ?

Rejoindre le site <https://dali.arcep.fr> puis cliquez sur Réseaux PMR / SURF ou allez directement à la page : [https://pmr.anfr.fr/spweb4\\_anfr/](https://pmr.anfr.fr/spweb4_anfr/)

Si ce n'est déjà fait, créez votre compte SURF (avec le n° de client et la clé secrète mentionnés sur le courrier de renouvellement que vous avez reçu) ou connectez-vous à votre compte.

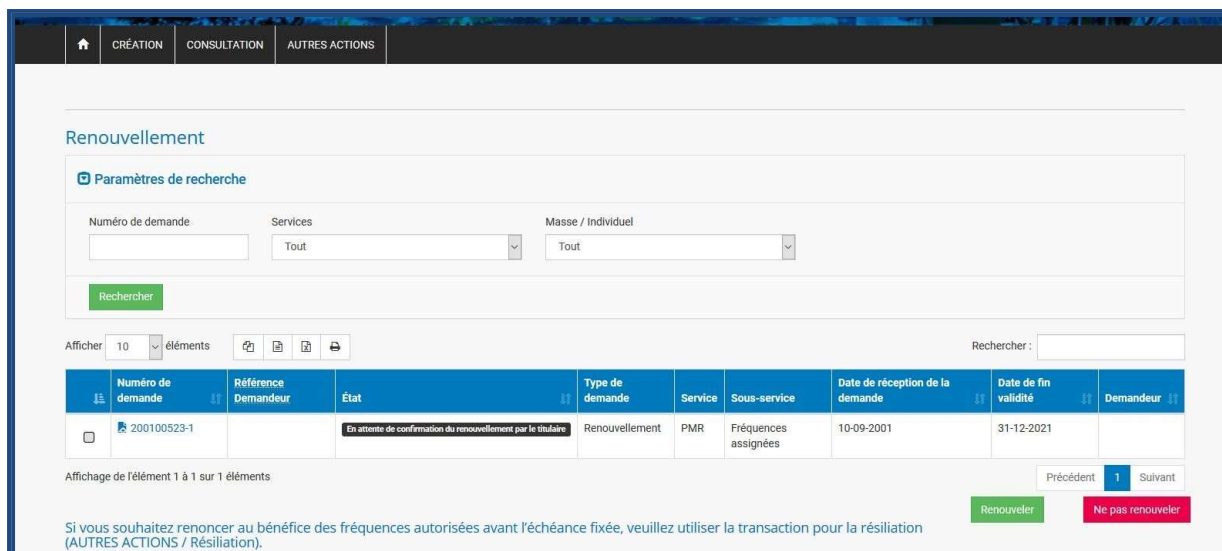
Une fois connecté, procédez comme suit :

Cliquez sur « autres actions », puis sur « renouvellement ».

The screenshot shows the ANFR de fréquences website interface. At the top, there is a navigation bar with the ANFR logo and the text 'de fréquences'. Below this is a dark navigation menu with options: 'HOME', 'CRÉATION', 'CONSULTATION', and 'AUTRES ACTIONS'. The 'AUTRES ACTIONS' menu is open, showing a list of options: 'Modification', 'Renouvellement' (highlighted in blue), 'Résiliation', and 'Mandats'. Below the navigation menu, there are two main sections: 'Création de nouveaux réseaux' and 'Renouvellement'. The 'Création de nouveaux réseaux' section has a sub-menu with 'Réseaux mobiles terrestres' and 'Réseaux mobiles maritimes'. The 'Réseaux mobiles terrestres' section has two buttons: 'Demandes standards' and 'Demandes simplifiées'. The 'Réseaux mobiles maritimes' section has a button with a ship icon. The 'Renouvellement' section is currently empty.



Le ou les dossiers concernés par le renouvellement vont alors s'afficher à l'écran.



Numéro de demande	Référence Demandeur	État	Type de demande	Service	Sous-service	Date de réception de la demande	Date de fin validité	Demandeur
200100523-1		En attente de confirmation du renouvellement par le titulaire	Renouvellement	PMR	Fréquences assignées	10-09-2001	31-12-2021	

Vous disposerez ensuite du choix de renouveler ou non votre autorisation à l'échéance (31 décembre).

Pour cela :

- sélectionner le dossier concerné en cliquant sur la case à cocher à gauche du numéro de demande
- appuyez sur l'une des options proposées à droite au bas de l'écran :
  - « **Renouveler** » si vous souhaitez poursuivre l'utilisation des fréquences au-delà de l'échéance de votre autorisation actuelle.
  - « **Ne pas renouveler** » si nous ne souhaitez pas que votre autorisation soit reconduite au-delà de l'échéance de votre autorisation actuelle.

C'est terminé !

Si vous avez opté pour le renouvellement de votre autorisation d'utilisation de fréquence, la nouvelle décision Arcep ainsi que le mémoire technique associé seront téléchargeables à partir de votre compte SURF fin décembre de cette année

Si vous souhaitez, sans attendre l'échéance, restituer les fréquences objet de votre autorisation d'utilisation de fréquences, rendez vous dans le menu dédié (AUTRES ACTIONS / RESILIATION). Après traitement de votre demande, vous recevrez une notification électronique relative à cette abrogation.

Si vous rencontrez une quelconque difficulté, vous pouvez nous adresser un mèl à : [pmr@anfr.fr](mailto:pmr@anfr.fr)